

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTÉREL**

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de DRAGUIGNAN

**SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026**

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>14</b>
<b>Membres présents (titulaires et suppléants)</b>	<b>13</b>
<b>Membres votants + procurations</b>	<b>13</b>
<b>DÉLIBÉRATION N° 2026-019</b>	

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-NEUF AVRIL A DIX HEURES,**

se sont réunis en réunion ordinaire au sein de l'hôtel de Ville de la Commune de Théoule-sur-Mer, 1 Place du Général Bertrand (06590), les membres du Comité syndical légalement convoqués le **17 avril 2026**, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-sur-Mer.

**PRÉSENTS :**

**Georges BOTELLA – Géraldine GRAMARD – Michel BOURDIN - Charles MARCHAND  
Sylvie BLANC – Jacqueline PEREZ - Olivier CLEUZIQU – Julien AUGIER - Philippe ELIE  
Jean CAYRON – Pascale TESSONNEAU – Thierry MONDIÈRE - Mireille ANILLO**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**Catherine BRIE**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

**Michel BOURDIN**

.....\*.....

**OBJET : PUBLICATION ET MODALITÉS DE COMMERCIALISATION DU LIVRE  
« GRAND SITE - MASSIF DE L'ESTÉREL »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences culturelles et à la valorisation du patrimoine,

VU le Code de la propriété intellectuelle,

VU les statuts du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel approuvé par arrêté préfectoral n°53/2025-BCLI en date du 7 avril 2025,

**CONSIDÉRANT**

- Que la promotion du Grand Site de l'Estérel à travers un ouvrage dédié permettra une mise en valeur des richesses paysagères, écologiques, historiques et touristiques du territoire,
- Que le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel a la volonté de contribuer à la sensibilisation du public et au rayonnement du territoire,
- Qu'il est nécessaire d'encadrer les modalités de publication, de diffusion et de commercialisation de cet ouvrage.

**EXPOSE :**

La Démarche Grand Site de France, est une initiative proposée par l'État aux collectivités territoriales pour répondre aux défis liés à la forte fréquentation des sites classés de grande notoriété. Elle vise à concilier l'accueil des visiteurs, la préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager, et le respect des habitants du territoire ainsi que du caractère des lieux.

Cette démarche repose sur une large concertation entre les collectivités territoriales, les services de l'État et les acteurs locaux, qu'ils soient publics ou privés. À partir d'études approfondies, elle définit des orientations stratégiques qui se traduisent en programmes d'actions concrets.

Dans le massif de l'Estérel, la gestion de cette démarche est assurée par le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel, qui coordonne les initiatives pour préserver et valoriser ce territoire exceptionnel tout en assurant un accueil de qualité pour les visiteurs.

Après soumission du projet Opération Grand Site Estérel aux instances départementales (Commissions Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites [CDNPS] du Var et des Alpes-Maritimes), à l'Inspection Générale de l'Environnement du Développement Durable ainsi qu'à la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages fin 2024, le Syndicat a obtenu sa validation.

L'Opération Grand Site Estérel a ainsi évolué en Projet Grand Site de France - Massif de l'Estérel.

Afin de marquer cette étape majeure dans le processus d'obtention du label Grand Site de France, un ouvrage a été produit en 2025.

Cet ouvrage sera imprimé à mille cinq cents exemplaires, au format « fermé 15x21 cm – dos carré collé ». Il comportera environ 70 pages de textes et d'illustrations.

Mille trois cents exemplaires seront destinés à la vente. Deux cents exemplaires seront conservés par le Syndicat afin d'être remis gracieusement lors des échanges pro

Cette répartition peut être amenée à évoluer en fonction des besoins du S.M.G.S.E.

Accusé de réception en préfecture  
L06-05-2026-2026-019-DE  
Date de réception préfecture : 11/05/2026

Cet ouvrage sera disponible dans les centres culturels municipaux, les Office de Tourisme et Offices de Tourisme Intercommunaux et les librairies qui en feront la demande.

### **Le Comité Syndical,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** les conditions de publication et modalités de commercialisation du livre intitulé « Grand Site - Massif de l'Estérel », comme évoqué dans le rapport ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à modifier, par décision la répartition ci-dessus entre exemplaires conservés par le Syndicat et exemplaires destinés à la vente,

**DIT** que le prix de vente de cet ouvrage sera fixé par décision de Monsieur le Président du S.M.G.S.E,

**DIT** que les dépenses et les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ** en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

**POUR EXPÉDITION CONFORME,**

**Le Secrétaire de séance**

  
**Michel BOURDIN**

**Le Président**

  
**Georges BOTELLA**  
DE L'ESTÉREL